

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2011

(Convocation du 10 mars 2011)

Mr le Maire ouvre la séance à 20 h 35.

Mr Ruchty, secrétaire de maire, est présent en plus des conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Mr Boulat (procuration à Mr Pomodoro), Mme Géhendez

DELIBERATIONS SELON L'ORDRE DU JOUR

1) DESIGNATION D'UN (E) SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Marchal rédigera le compte-rendu

2) APPROBATION DU CR DU CONSEIL DU 24 JANVIER 2011

Après des modifications demandées par Mme Giambagli (correction à apporter à son nom) et Mme Marchal (désignation nominative des votes contres et abstentionnistes), le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3) COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2010

Présentation du CA 2010

- Section de Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
1 028 407.41 €	786 247.50 €	1 028 407.41 €	1 107 226.68 €

Soit un résultat excédentaire de 320 976.18 €

- Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
939 596.33 €	427 276.14 €	939 596.33 €	633 067.99 €

Compte tenu du résultat excédentaire reporté de 2009 (48 146.63 €) le résultat de clôture est excédentaire de 253 938.48 €

Le compte de gestion du comptable présente les mêmes résultats

Mr Pomodoro demande quelle est la dette par habitant.

Après calcul il s'avère qu'elle est de 428,26 €. Pour info, elle était de 501,71 € en 2009.

Le Maire quitte la salle. Mr Fricker procède au vote du conseil : Le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont approuvés à l'unanimité.

Mr le Maire réintègre la séance et remercie les conseillers.

4) AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Il convient d'affecter le résultat d'exploitation du compte administratif 2010 soit la somme de 320 976.18 € : affectation en totalité en section d'investissement : approbation à l'unanimité

5) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2011

La dotation d'équipement des territoires ruraux a été créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 et résulte de la fusion de la dotation globale d'équipement et de la dotation de développement rural. 4 catégories d'opérations sont éligibles dans les domaines suivants :

- les infrastructures urbaines, voirie et réseaux divers,
- le patrimoine,
- le développement économique, touristique et environnemental,
- le développement social, maintien des services publics en milieu rural et services à la personne.

Les travaux de réfection de la cour de l'école et de remplacement des fenêtres entrant dans ces catégories éligibles, la commune déposera un dossier de demande de subvention. Un dossier pour les travaux de création d'une aire de stationnement et d'un quai PMR rue de la Gare sera également déposé.

Adoption à l'unanimité.

6) DEMANDE DE SUBVENTION DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Le secours populaire, qui s'efforce de soutenir tout au long de l'année les familles et les personnes isolées des communes du Territoire de Belfort qui sont dans le besoin en leur apportant une aide alimentaire régulière, a déposé une demande de contribution spécifique annuelle de 30 € par famille bénéficiaire en 2010 auprès d'une quarantaine de communes du Territoire de Belfort ayant des ressortissants en aide alimentaire au Secours Populaire.

Deux familles de notre commune étant concernées, le Secours Populaire sollicite une participation financière de 60€ : Approbation à l'unanimité

7) PROGRAMME DE TRAVAUX ONF 2011

Les services de l'Office National des Forêts nous ont fait parvenir un programme devis pour des travaux à réaliser en forêt communale au cours de l'année 2011. Ces travaux concernent les parcelles 11 - 16 -19 – 20 – 24 – 25 et 31 pour un montant HT de 2707.65 € (travaux d'entretien pour 154.05 € et d'investissement pour 2 553.60 €)

Mr Huguenin signale que la parcelle 11 ayant été nettoyée l'an dernier, il convient d'apporter une modification à ce devis.

Le conseil approuve à l'unanimité ce devis à la condition que - 636,30 € HT soit retiré du montant total.

8) DESTINATION DES COUPES DE BOIS 2011

Par délibération en date du 09 décembre 2010, le conseil municipal avait approuvé l'assiette des coupes et la destination à donner aux produits des coupes de bois de l'exercice 2011. Toutefois, suite au martelage effectué par les services de l'ONF, ces derniers nous ont informés que compte tenu du volume et de la qualité des bois, il conviendrait de modifier la destination des produits.

Des informations complémentaires devant être demandées, le conseil décide de reporter sa décision à la prochaine séance de conseil municipal. Approbation à l'unanimité.

Mr le Maire fixe la date de la prochaine réunion de travail sur la préparation du budget (1^{er} avril à 20 h) ainsi que celle du prochain conseil municipal (15 avril à 20 h).

9) CREATION D'UNE ROUTE FORESTIERE – MAITRISE D'ŒUVRE

Afin de mener à bien le montage du dossier et du suivi des travaux concernant la création d'une route forestière rue du Petit-Bois, les services de l'ONF nous proposent de signer une convention de maîtrise d'œuvre dont le montant s'élève à la somme de 600 € HT.

Adoption à l'unanimité

10) OFFRE D'ACHAT DES BOIS DANS LES PARCELLES 10-21-32

Compte tenu du volume important de bois à façonner, les services de l'ONF nous proposent de valoriser ces bois en bois d'énergie. L'entreprise se chargeant des travaux d'abattage, façonnage et enlèvement des bois. Le paiement se ferait à la tonne suivant la pesée de chaque camion au prix de 5,5 € la tonne HT.

Adoption à l'unanimité

11) INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES ANNEE 2011

Par circulaire en date du 04 janvier 2011 le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration nous a informé que l'indemnité pour le gardiennage des églises a été revalorisée de 0.49% pour l'année 2011. Le montant maximum pouvant être attribué à un gardien résidant dans la commune où est situé l'édifice est de 474.22 € et 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune (118.96 en 2010).

Le conseil approuve à l'unanimité l'indemnité fixée à 119,55 € au prêtre de la commune qui réside à Montreux le Château.

12) TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET DES SALLES DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Tarifs actuels :

- Week-end avec cuisine et vaisselle du vendredi 18h au dimanche 20h : 220€ (extérieurs 362€)
- Demi-journée, soirée, réunion, expovente, animation sans vaisselle durée 8h : 73 € (extérieurs 120 €)
- Enterrement : 35€
- Rez de Jardin (concerne assemblée Chrétienne) : 20 €
- Caution de réservation 40 €
- Caution de garantie : 450 €

La salle du rez de jardin étant occupée désormais par l'école de musique, l'Assemblée Chrétienne nous demande régulièrement de louer une salle de la maison des associations. Il convient de fixer un tarif de location.

Après débats et changement du règlement intérieur concernant les modalités de location, le conseil fixe le tarif à 20 €.

Adoption à l'unanimité.

13) PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Les frais de scolarité pour l'année scolaire 2009/2010 s'élèvent à 302.70 € pour un élève en primaire et 896.66 € pour un élève en maternelle (2008/2009 : 255.49 € pour un élève en primaire et 772.25 € pour un élève en maternelle).

Cette augmentation s'explique en particulier par une augmentation du temps de travail des Atsem depuis leur changement d'horaires.

Approbation à l'unanimité

14) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Ouverture de crédits pour l'achat d'une auto laveuse et d'un aspirateur pour un montant 3065.35 € :
approbation à l'unanimité

Ouverture de crédits pour la réparation du véhicule Renault benne pour un montant de 3030.27 € :
approbation à l'unanimité

Convention avec le SIAGEP pour la répartition des certificats d'économies d'énergie.

Le système des Certificats d'économies d'énergie- (aussi appelé certificat blanc) est une mesure politique nationale qui permet d'encourager les économies d'énergie. Il a été mis en place avec la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique de 2005.

L'Etat oblige les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur; froid; fioul domestiques; GPL et carburants pour automobiles) à réaliser entre 2011 et 2013 un volume d'économies d'énergie sous peine de pénalités. Les fournisseurs d'énergie ou « obligés » peuvent s'acquitter de leurs obligations par la détention de certificats d'économies d'énergie remis par les DREAL ou par l'achat à d'autres acteurs (collectivités territoriales et bailleurs sociaux) ayant mené ces actions, Les opérations éligibles pour les collectivités locales concernent les bâtiments publics à usage administratif ou scolaire, les bâtiments résidentiels et l'éclairage public. Les locaux réputés à usage temporaire (halles sportives, centres culturels, ...) n'entrent pas dans le dispositif.

Les travaux concernés sont ceux qui conduisent aux économies d'énergie renforcement de l'isolation, remplacement d'appareils de chauffages, changement de fenêtres, luminaires d'éclairage public performants... Les économies sont calculées par différence entre la situation ancienne et la nouvelle sur la base de barèmes.

Chaque commune peut déposer à la DREAL un dossier en vue d'obtenir un certificat d'économie d'énergie dont elle pourra ensuite négocier la valeur auprès d'un fournisseur « obligé ».

Toutefois un seuil minimum a été fixé qui rend l'opération difficilement accessible aux petites communes, sans compter avec la lourdeur des formalités à accomplir.

Afin de mieux bénéficier du dispositif au niveau du Territoire de Belfort, la commission économies d'énergie propose de mutualiser cette action par le biais du SIAGEP pour atteindre le seuil fixé, sur la base d'un volontariat.

Ainsi le SIAGEP se charge d'identifier les opérations éligibles, de récupérer les justificatifs et de négocier avec un opérateur afin de récolter des fonds.

Ces fonds récoltés seraient ensuite redistribués aux communes participantes sous la forme de subventions (attribuées sur dossiers) pour de nouveaux travaux permettant de générer de nouvelles économies d'énergies (et ainsi de nouvelles ressources contribuant à alimenter le système et de s'engager dans un cercle vertueux)

Un appel à projet est prévu pour 2011. Le SIAGEP apportera une aide de 14% pour des travaux d'économie d'énergie dans la limite du budget de la commission fixé à 50 k€. Cela permettrait de soutenir pour environ 400 k€ de travaux en 2011.

Approbation à l'unanimité

Présentation du service des gardes nature : le maire informe le conseil des domaines d'action des gardes nature et fait part du devis pour adhérer à ce service : 6 000 € /an

Ouverture de la déchetterie de Danjoutin : le 9 avril 2011

Collecte des déchets 3ème trimestre 2010 : une information est donnée sur le tonnage des déchets récupérés

Wifi max : Le secrétariat de Mairie reçoit internet par le biais du wifi max et est satisfait par la prestation. Le signal est transmis par l'antenne située sur le Château d'eau de Vézelois.

Emplacement commercial : Mr Bauer demande l'autorisation de vendre du pain sur la Place des Fêtes le lundi matin. Le tarif est fixé à 16 €/jourcomme pour les autres marchands (pizza..).

Approbation à l'unanimité

Mr le Maire informe que l'Alesti Bar a été repris par d'autres commerçants avec une possibilité de restauration. L'ouverture est prévue au 11 avril 2011.

Mr le Maire informe qu'un courrier a été transmis à l'armée concernant l'incendie qui a eu lieu dernièrement à Chèvremont dans un site qui doit être entretenu par leurs services.

Une information est donnée également sur l'incident qui s'est produit sur la voie ferrée la semaine dernière.

Mme Marchal propose au conseil de réfléchir à l'aménagement paysager (plantation d'arbres) du site autour de la nouvelle crèche. Elle propose un partenariat avec le lycée agricole de Valdoie. Ces derniers proposant des conseils, des plans paysagers et des ventes de végétaux d'ornement, il serait satisfaisant d'étudier ce projet avec eux.

Fin du conseil : 23 h 45